

RCS : ANGERS Code greffe : 4901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 00192 Numéro SIREN : 398 358 887 Nom ou dénomination : A 3 DISTRIB

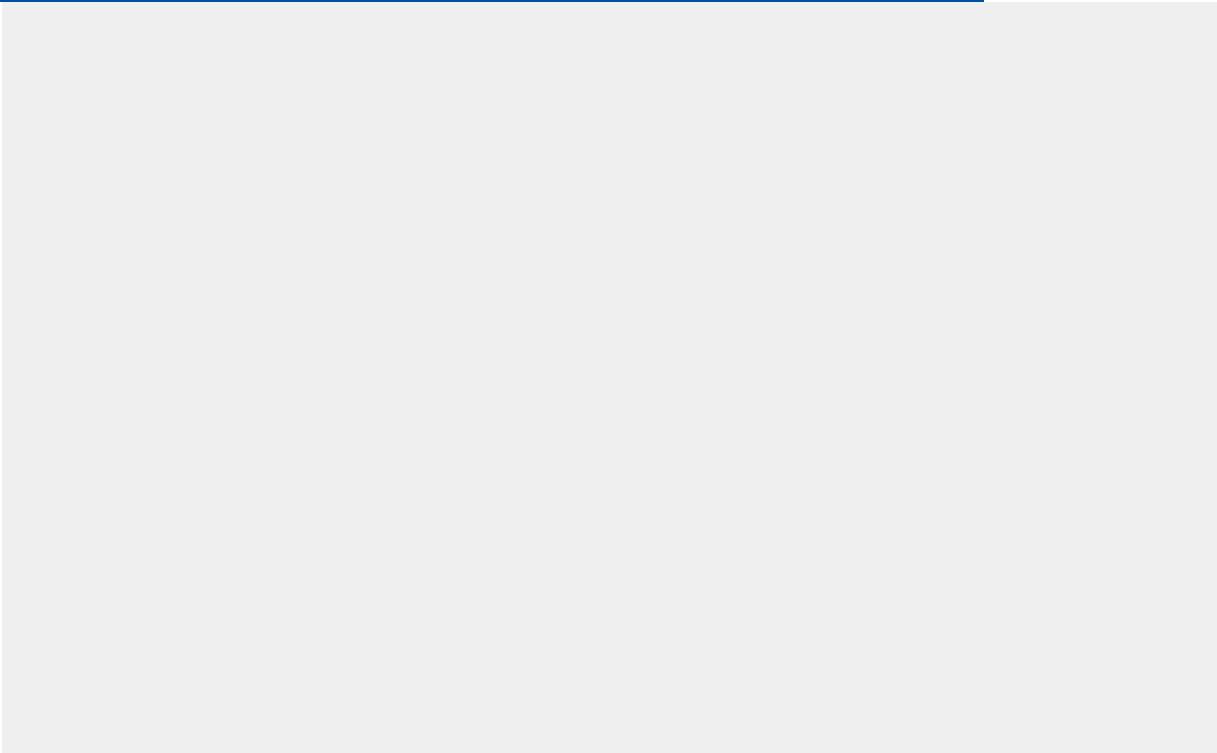
Ce dépôt a été enregistré le 14/12/2020 sous le numéro de dépôt 15399

A3 DISTRIB

2 rue de la Flèche

49300 CHOLET

Comptes au 31/12/2019



Comptes annuels

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2019	31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				92 296
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	362 497	335 067	27 430	
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	608 389	438 174	170 215	225 245
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	13 383		13 383	13 383
ACTIF IMMOBILISE	984 269	773 241	211 028	330 925
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	6 858		6 858	564
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	430 434		430 434	810 791
Autres créances	38 281		38 281	64 209
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Disponibilités	4 499 124		4 499 124	2 717 210
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				13 400
ACTIF CIRCULANT	4 974 697		4 974 697	3 606 174
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	5 958 966	773 241	5 185 725	3 937 099

Rubriques	31/12/2019	31/12/2018
Capital social ou individuel (dont versé : 600 000)	600 000	600 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	60 000	28 670
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	1 222 324	555 334
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	860 954	698 320
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	2 743 278	1 882 324
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	30 339	34 862
Provisions pour charges		
PROVISIONS	30 339	34 862
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4 436	
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	279 609	216 720
Dettes fiscales et sociales	753 602	879 638
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	580 275	230 696
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	794 186	692 858
DETTES	2 412 108	2 019 913
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	5 185 725	3 937 099

Annexes

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code du commerce - articles 9 et 11 - Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 - articles 7, 21, 24, début, 24-1°, 24-2° et 24-3°)

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, modifié par le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les comptes annuels sont établis en respectant les principes généraux suivants :

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité
- Régularité, sincérité
- Prudence
- Permanence des méthodes
- Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les modes et méthodes d'évaluations spécifiques à divers postes des comptes annuels sont décrits ci-après.

Valeurs immobilisées

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Immobilisations incorporelles	3 à 5 ans
- Matériels et outillages	3 à 5 ans
- Agencement et aménagements	8 à 10 ans
- Matériel de transport	2 à 5 ans
- Matériel informatique	3 à 5 ans
- Mobilier de bureau	10 ans

Compte tenu de la nature de nos immobilisations (à savoir matériel informatique, mobilier de bureau et agencement), l'approche par composants n'a pas d'effet sur les amortissements pratiqués.

En cas d'utilisation de mode ou durée différent sur le plan fiscal, le complément de dotations est porté en amortissement dérogatoire.

Les éléments de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées pour couvrir certains risques et charges liés aux opérations suivantes :

Provisions pour risques sur pertes latentes	- €
Autres Provisions pour risques & charges	30.339 €

Les autres provisions pour risques et charges correspondent à la valorisation des points cadeaux panélistes non utilisés en fin d'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte, non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Répartition	Base	Impôt
Résultat courant	1.445.267 €	395.675 €
Résultat exceptionnel	-450 €	N/S
Participation	-188.188 €	- €
Impôt sur les bénéfices	-395.675 €	- €
Résultat net	-860.954 €	395.675 €

Le calcul de l'impôt qui est mentionné ci-dessus correspond au résultat fiscal de la Société A3distib au 31 décembre 2019, déterminé comme si elle était imposée séparément.

Situation fiscale differee non comptabilisee

	Réintégration	Déduction
Participation des salariés		188.188 €
Provision perte de change		- €
Ecart de conversion actif	- €	
Ecart de conversion passif		- €
TOTAL	- €	188.188 €
 Total impôt net différé actif		188.188 €
Taux moyen impôt (<i>part <500.000euros</i>)		28 %
Total		52.692 €

Elements fiscaux

Au 01/01/2018, la société A3distib S.A.S est entrée, en tant que société membre, dans le groupe d'intégration fiscale constitué le 1er Décembre 2007 et dont la société-mère est :

Nielsen Holding France S.A.S
9 Avenue des Trois Fontaines
95007 Cergy-Pontoise Cedex

La société AC Nielsen France S.A.S, également intégralement détenue par la Nielsen Holding France S.A.S., est entrée dans le groupe d'intégration fiscale en tant que société membre dès qu'il a été constitué, en 2007.

Par ailleurs, la société Nielsen Services France S.A.S, également intégralement détenue par la Nielsen Holding France S.A.S., est entrée dans le groupe d'intégration fiscale en tant que société membre au 1^{er} janvier 2014.

La convention d'intégration fiscale signée entre la Nielsen Holding France et ses membres, prévoit que celle-ci se constitue seule redevable de l'impôt sur les résultats de ladite société en vue de la détermination du résultat du groupe conformément aux dispositions de l'article 223 A du code Général des Impôts.

Entite consolidant les comptes annuels

Dans le cadre de l'établissement des comptes annuels du Groupe NIELSEN, il est précisé que les entités françaises, dont A3distib S.A.S., sont consolidées chez Nielsen Holdings N.V. (Netherlands).

A3 DISTRIB
Société par actions simplifiée
au capital de 600 000 euros
Siège social : 2 rue de la Flèche, 49300 CHOLET
398 358 887 RCS ANGERS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 SEPTEMBRE 2020

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

DEUXIEME DECISION

L'associée unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 860 953,94 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 860 953,94 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 2 083 277,79 euros.

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
Le Président

DocuSigned by:
Laurent ZELLEP
097102F97DBF4C6...